

Handigynéco en Normandie : parcours de soins gynécologiques pour les personnes en situation de handicap en établissement médico-social en Normandie

Synthèse

[13 juillet 2022]

Pourquoi Handigynéco en Normandie ?

En réponse aux difficultés d'accès aux soins gynécologiques pour les femmes en situation de handicap, l'ARS Ile-de-France a mis en place une expérimentation, dénommée « Handigynéco en pratique » en 2018-2019. Il s'agissait d'organiser des consultations individuelles de gynécologie pour des femmes en situation de handicap, accueillies dans des établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que des ateliers à destination des usagers et des professionnels portant sur la vie affective et sexuelle et sur les violences faites aux femmes. Toutes ces actions étaient menées par des sages-femmes libérales, après avoir suivi une formation spécifique, créée pour le dispositif.

Les résultats positifs de cette expérimentation ont permis de l'inscrire dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle 2021- 2024, mesure 18. Le comité interministériel du 3 février 2022 l'a retenue dans les mesures actées pour 2022 pour favoriser l'accès aux soins.

Afin d'améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap, l'ARS de Normandie a souhaité pouvoir déployer le dispositif dès 2022, avant la généralisation prévue courant 2023.

Qu'est-ce qu'Handigynéco ?

Handigynéco en Normandie reprend le modèle d'Ile-France : formation de sages-femmes libérales, organisation de consultations de gynécologie dans les maisons d'accueil spécialisées (Mas) et dans les foyers d'accueil médicalisés (Fam), ateliers pour les usagers et pour les professionnels portant sur la vie affective et sexuelle et sur les violences faites aux femmes.

Pour y parvenir, plusieurs étapes :

- l'identification de sages-femmes libérales volontaires,
- leur formation aux différents types de handicap et leurs approches,
- l'identification d'établissements médico-sociaux volontaires, Mas et Fam,
- le rapprochement des sages-femmes et des EMS,
- le déplacement des sages-femmes dans les établissements participants pour y réaliser des consultations gynécologiques et des ateliers de prévention.

Quels sont les objectifs d'Handigynéco en Normandie ?

La mission d'Handigynéco est de faciliter l'accès à la santé gynécologique des femmes en situation de handicap accueillies dans les Mas et les Fam de Normandie.

Ce dispositif prévoit la mise en place de :

- une consultation gynécologique longue par femme en situation de handicap accueillie en EMS, par an
- un atelier de sensibilisation auprès des usagers, femmes et hommes, sur la vie sexuelle, affective et les violences faites aux femmes, pour 10 usagers par an et par établissement.
- deux ateliers par an de sensibilisation auprès des professionnels de l'établissement receveur, sur la vie affective et sexuelle et les violences faites aux femmes.

Le déploiement est prévu sur une période de 4 ans. Concrètement, cela se traduit par :

- former 32 sages-femmes libérales
- intégrer 25 EMS par an
- identifier 1 sage-femme libérale pour 3 EMS
- proposer à 951 femmes de bénéficier de consultations gynécologiques
- animer 768 ateliers de sensibilisation

Comment va se dérouler le dispositif Handigynéco en Normandie ?

Les sages-femmes libérales et les EMS ciblés, volontaires, vont être identifiés grâce à des questionnaires dédiés, adressés dès juillet 2022 aux partenaires.

Une cartographie des participants sera alors élaborée.

La chargée de mission, Clotilde Duranton, prendra contact avec chacun des participants pour organiser l'arrivée des sages-femmes libérales dans les EMS et les mettre en contact.

Un référent Handigynéco sera identifié dans chaque établissement participant pour faciliter les échanges avec la chargée de mission et regrouper les demandes.

Les sages-femmes libérales recrutées suivront une formation intitulée "Pratique de la consultation gynécologique et animation d'ateliers sur la vie affective et sexuelle auprès de femmes en situation de handicap" d'une durée de 3 jours en présentiel.

Les consultations gynécologiques et les ateliers de sensibilisation seront ensuite programmés et réalisés. Une rémunération spécifique des professionnels de santé est prévue au projet.

Et après ?

Le dispositif Handigynéco en Normandie sera évalué sur sa mise en œuvre et les résultats obtenus orienteront vers les ajustements nécessaires ou non.

La mobilisation du réseau de ville pour l'accès à la santé gynécologique des patientes en situation de handicap à domicile ou accompagnées dans d'autres établissements pourra être envisagée pour répondre aux besoins.

Le secteur hospitalier pourra également être sollicité et ainsi se développer avec l'accès à des formations sur le sujet.

Qui contacter ?

Si vous souhaitez recevoir plus d'information ou si la participation au dispositif vous intéresse, vous pouvez joindre Clotilde Duranton, chargée de mission Handigynéco en Normandie à : duranton@rsva.fr ou au 07 49 09 67 83.

Vous pouvez également consulter les sites

- de l'ARS de Normandie : [Handigynéco : parcours de soins gynécologiques pour les personnes en situation de handicap en établissement médico-social en Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)
- du RSVA : [Handigynéco - RSVA](#)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035

14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr

